

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 5 juillet 2021 à 15 h 15, au Collège Saint-Sacrement.**

---

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président  
M. Simon Paquin, vice-président  
M. Yan Maisonneuve

Également présents : M. Alain Marcoux, directeur général  
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable  
M. Alain De Choinière, chef de cabinet  
Me Jean-François Milot, greffier

Observateur : Mme Nathalie Ricard

Absents : Mme Nathalie Bellavance  
M. Serge Gagnon

---

**CE-2021-767-DEC**

**Il est résolu :**

**QUE** la séance extraordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 15 h 15.

---

**CE-2021-768-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

**CE-2021-769-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du rapport intitulé *Analyse comparative sur le traitement des requêtes de circulation dans les grandes villes du Québec* ainsi que des recommandations de la Direction générale et en recommande le dépôt au conseil municipal.

---

**CE-2021-770-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal de retirer le caractère public du lot numéro 6 375 862 du cadastre du Québec afin que cet immeuble soit désormais inclus au domaine privé de la Ville de Terrebonne et non plus affecté à l'utilité publique.

**QUE** le conseil approuve l'Addenda à la promesse d'échange intervenue entre la Ville de Terrebonne et Métro Québec Immobilier inc. (Métro), les 12 et 20 novembre 2020, relativement à l'échange des lots 6 375 860, 6 375 862 et 6 444 535 du cadastre du Québec, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci, et ce, selon les termes et conditions y mentionnés et faisant partie intégrante de la présente.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit addenda, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte d'échange et servitude à intervenir entre la Ville de Terrebonne et Métro, substantiellement conforme à ladite promesse d'échange et audit addenda à la promesse d'échange, ainsi que tout document afférent.

**QUE** les frais et honoraires inhérents à la présente transaction soient à la charge de Métro.

---

#### **CE-2021-771-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner le *Protocole d'entente selon le règlement sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux, sur les travaux rue Théodore-Viau, sur les lots 6 375 860 et 6 444 535 (bassin de rétention) du cadastre du Québec* dans le cadre du projet de développement de la rue Théodore-Viau et du centre de distribution à intervenir entre la Ville de Terrebonne et Métro Québec Immobilier inc.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit protocole d'entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

---

#### **CE-2021-772-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'embauche de madame Élyse Grondin-de Courval à titre de directrice du génie et de l'environnement à la Direction du génie et de l'environnement à compter du mardi 7 septembre 2021, selon les conditions de travail du personnel cadre.

**QUE** le salaire de madame Grondin-de Courval soit fixé au 8<sup>e</sup> échelon de la classe 12, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

---

#### **CE-2021-773-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'embauche de madame Émilie Desaulniers à titre de chef de section, comptabilité et assistante-trésorière à la Direction de l'administration et des finances à compter du mardi 10 août 2021, selon les conditions de travail du personnel cadre.

**QUE** le salaire de madame Desaulniers soit fixé au 9<sup>e</sup> échelon de la classe 5, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2021-774-DEC**

**Il est résolu :**

**QUE** la séance soit et est levée à 15 h 25.

---

---

Président

---

Greffier